

Exigence de qualité

Il n'y a pas d'obligation pour un acheteur de crédits carbone de s'engager dans une démarche de neutralité carbone. Un bilan carbone lui est proposé mais sans obligation.

Concernant le porteur de projet, le Label Bas Carbone impose des éléments qui garantissent déjà une démarche de neutralité. Pour les projets hors label, un label local « La Rochelle zéro carbone » sera mis en place, pour permettre de vérifier que le projet s'insère bien dans une démarche de neutralité carbone. Tous les projets portés par la coopérative de La Rochelle ne seront pas obligatoirement labellisés « bas carbone ». La transparence de la méthode utilisée et les réductions générées sont les critères les plus importants pour les financeurs.

Transparence - Exactitude - Complétude

Un des objectifs de la coopérative est d'avoir la capacité de garantir la transparence et la fiabilité des outils utilisés. Le système d'information a été créé dans ce but.

Pour les projets non labellisés « Label Bas Carbone », un processus d'évaluation sera mis en place pour assurer le critère d'additionnalité, avec un souci d'adaptation en fonction des projets.

Le principe est d'utiliser la meilleure méthode disponible qui garantisse la traçabilité et la fiabilité à partir des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance).

Estimation des émissions selon les différentes méthodologies adaptées aux spécificités locales des projets.

Cohérence et comparabilité

Permis par le système d'information élaboré en opendata.

Vérification et audition

Auditeur indépendant accrédité par les mandataires du projet (société coopérative).

LA ROCHELLE Territoire zéro carbone Coopérative carbone



Crédit photo : France Urbaine

Opérateurs du dispositif

Cet agrégateur est organisé en société coopérative d'intérêt collectif composée de membres de la ville et de la Communauté d'Agglomération de la Rochelle, de l'université de la Rochelle, de partenaires privés (grandes entreprises locales, partenaires bancaires), d'acteurs du tissu associatif local, d'experts scientifiques et de représentants des services de l'État. La coopérative est le mandataire des porteurs de projets. Elle peut mettre en place 2 types de contrats : convention avec le porteur de projet et avec l'acheteur.

Bénéficiaires

Agriculteurs, entreprises, collectivités...

Financeurs

Toute structure ou citoyen souhaitant compenser ses émissions de gaz à effet de serre.

Types de projets éligibles

Séquestration de carbone

Séquestration : zones humides notamment littorales, plantations et agriculture. Les projets porteurs concernent souvent la séquestration, car ils sont plus faciles à mettre en place d'un point de vue méthode et visibilité. Les projets concernant les zones humides suscitent de l'intérêt pour les acheteurs de crédits. Cependant, il n'existe pas encore de méthodologie dédiée. Un groupe de travail a été mis en place pour en élaborer une.

Efficacité énergétique et GES

Réduction de gaz à effet de serre dans les domaines suivants : bâtiment, énergie, mobilité, économie circulaire, écologie industrielle, consommation écoresponsable. De nombreuses entreprises souhaitent que les projets soient présents dans leur champ d'activité (par exemple le bâtiment) afin de générer de l'éco-bénéfice sur leur secteur.

Énergies renouvelables

Les projets et les méthodes de comptabilisation concernant les énergies renouvelables sont en cours de réflexion, avec notamment un axe de travail sur l'autoconsommation ENR multi-usage. Un projet autour de la mobilité décarbonée via l'hydrogène est aussi en cours d'incubation.

INFORMATIONS

Contact :

Mme Anne Rostaing, chef de projet énergie au sein d'Atlantech, en charge du pilotage de l'agrégateur carbone
arostaing@atlantech-lr.fr

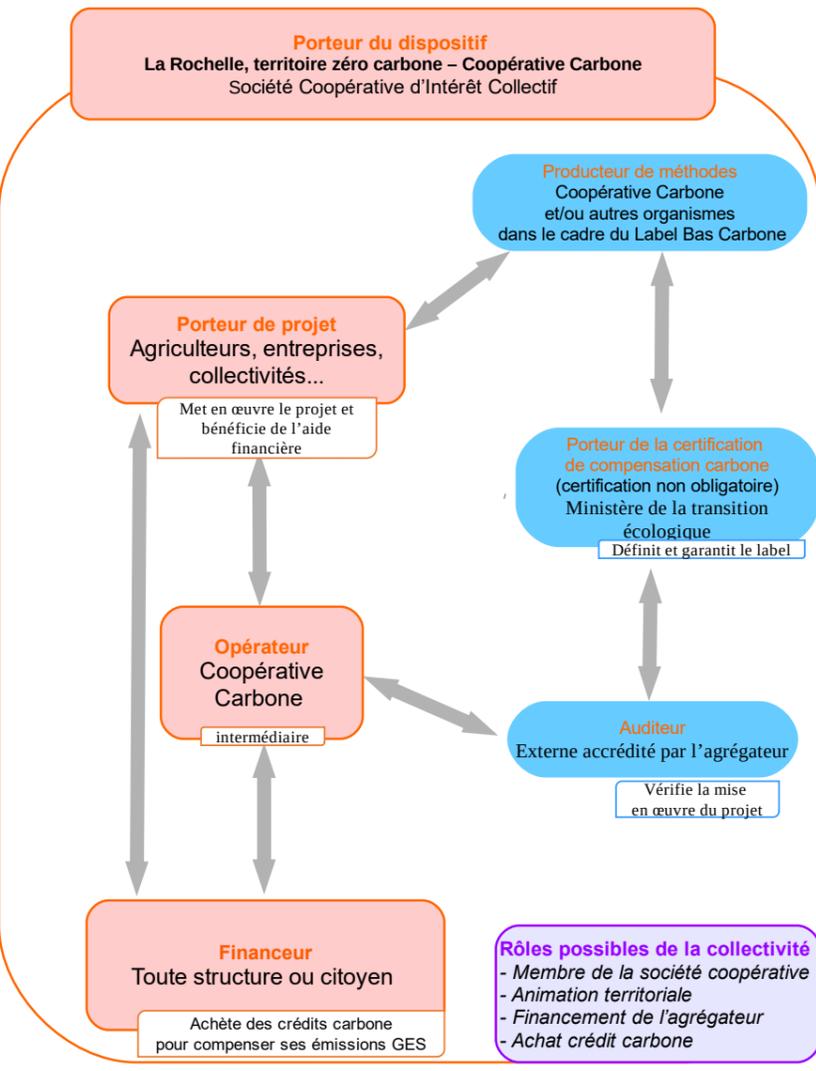
Site internet :

<https://www.agglo-larochelle.fr/projet-de-territoire/territoire-zero-carbone>

Rédigé par le Cerema

Frédérique Reffet (Direction Territoriale Méditerranée), Maud Jarru et Monique Rosset (DT Centre Est), Valérie Potier (DT Ouest)

Descriptif du dispositif



Nombre de projets éligibles

L'agrégateur est en phase de démarrage. La recherche de projets éligibles est en cours, avec un fort enjeu d'ancrage territorial pour dynamiser l'émergence de projets.

Les projets sont sélectionnés notamment par rapport à leur coût d'abattement carbone : il s'agit de calculer le coût d'un projet en termes d'investissement et de prendre en compte les subventions et les économies d'énergie générées en termes de coût de fonctionnement. Puis, par rapport aux économies carbone potentielles, le coût d'abattement carbone est déterminé. Ce coût est à mettre en lien avec le prix de la vente des crédits carbone. Aujourd'hui, pour les territoires ambitieux qui ont des projets avec de gros volumes, les coûts d'abattement sont plus élevés que quelques dizaines d'euros la tonne de carbone. Il est donc nécessaire d'identifier les autres leviers financiers qui existent, en plus des crédits carbone.

Les projets les plus difficiles à mettre en place concernent la consommation responsable car il n'est pas possible de compter les crédits carbone. Ces projets ne pourront pas être traités par les crédits carbone.

Prix de la tonne carbone eqCO2

Le prix de la tonne carbone n'est pas encore fixé. Le système à adopter est en cours de discussion. Un principe de péréquation est une piste possible.

Sur le principe, il peut y avoir plusieurs acheteurs sur un même projet. Une étude de marché a été menée par la coopérative pour identifier des acheteurs, et a montré une forte capacité locale d'achats de crédits carbone. Cependant, le potentiel de ventes de crédits qui avait été identifié ne correspond finalement pas à la réalité faute de projets. La perspective envisagée dans les 12 prochains mois est d'atteindre une cible de 3000 tonnes vendues pour un prix de l'ordre de 50 euros/la tonne.

L'agrégateur carbone territorial de la Rochelle est un dispositif technique et financier destiné à développer les projets en faveur de la neutralité carbone. Son principe : créer un outil coopératif permettant l'émission et la vente de crédits carbone à l'échelle territoriale et donc réunir porteurs de projets et acheteurs pour donner de la force à leur engagement. Son fonctionnement viendra s'adosser à un système d'information dédié. Il permettra de comptabiliser le poids de chacune des actions dans le bilan carbone du territoire et de mettre en place un système de compensation performant.

L'Agglomération de la Rochelle siège dans la coopérative, avec un élu dédié « La Rochelle territoire zéro Carbone ». La coopérative est le mandataire des porteurs de projets. C'est elle qui met en lien les acteurs. Les projets sont identifiés via le réseau local. Différents collèges représentent l'ensemble des parties prenantes. Les territoires peuvent utiliser les outils mis à disposition par la coopérative. 2 types de contrats peuvent être conclus par la Société coopérative : les conventions avec le porteur de projet et avec l'acheteur.

Actuellement, l'association Atlantech occupe le rôle d'incubateur vis à vis de la société coopérative jusqu'à la finalisation des contrats de vente. Elle gère le transfert d'activité vers la coopérative. On peut distinguer 2 types d'activités exercées :

- l'ingénierie carbone, qui correspond à l'évaluation des projets, la reconnaissance des réductions d'émissions (crédits Carbone), à travers le Label Bas Carbone ou de leur label local,
- l'ingénierie financière qui consiste à connaître et analyser l'ensemble des dispositifs financiers mobilisables pour un projet (en complément des crédits carbone).

Afin de garantir la transparence et la fiabilité des outils utilisés, un système d'information a été créé pour instruire et accompagner les projets. Cet outil, développé en open source et répliquable pour les autres territoires, permet de garantir la fiabilité des données utilisées. Il rassemble le process global du suivi du projet : mise en ligne des projets, documentation des projets, de manière automatique, documentation des audits en fin de projet et registre local de comptage carbone (pour compléter le suivi en cours de mise en place par les DREAL).

Concernant le coût global du dispositif, l'ensemble des études techniques, économiques, juridiques et le développement d'outils représentent un montant d'environ 800 k€. Le coût d'amorçage de l'agrégateur est estimé à 1 M € pour les 3 premières années.

Le modèle économique est basé sur une commission prise sur les contrats avec les porteurs de projet, et avec les acheteurs, ainsi que des prestations de support d'ingénierie. Les effectifs de la coopérative sont pour l'instant de 2 ETP, et 4 sont prévus à terme. Actuellement, l'agrégateur est en phase de démarrage. Sa politique de communication est en cours de définition d'ici fin 2020.

Label et méthode

Pour les méthodes reconnues par le Label Bas Carbone, un travail est en cours pour adapter la méthode agricole au contexte local de La Rochelle. De même, une méthodologie locale concernant les plantations est en cours d'élaboration à partir de la méthode nationale.

D'autres méthodes sont en cours d'élaboration par la coopérative, concernant l'économie circulaire, la mobilité (autosolisme) et l'autoconsommation collective d'énergies renouvelables (projet sur 3 ans).

Si aucune méthode n'existe pour un projet que la coopérative souhaite accompagner, l'agrégateur pourra alors élaborer une méthode. Ces méthodes seront ensuite intégrées dans le système d'information de l'agrégateur et pourront être mises à disposition des autres collectivités.

